

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HERISSON**

Délibération n°007/2019

Nomenclature ACTE :  
7-6 : Contribution budgétaire

L'an deux mil dix-neuf, le **lundi 28 janvier** à 20 H 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Bernard FAUREAU, maire.

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nb de suffrages exprimés
13	11	12 Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

**Etaient présents** : Bernard FAUREAU, Gilbert CAMPO, Nicole BUVIN, Jean-Marc BERNARD, Rudolf HOLIERHOEK, Catherine ROGNON, Emilie BERGONHE-POIROT, Charles GRAVIER, Yves PERRIER, Yolande PASQUET et Christophe SAUVETTE.

**Pouvoir** : Robert COLLINET à Bernard FAUREAU

**Absent** : Jacques BASTARD

**Secrétaire de séance** : Christophe SAUVETTE

Date de la convocation :  
18 janvier 2019

Date d'affichage :

**CONTRIBUTION A L'INSTITUT DE FORMATION  
INTERPROFESSIONNEL DE L'ALLIER (I.F.I. 03)**

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Sous-Préfecture le :

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier émanant de l'Institut de Formation Interprofessionnel de l'Allier (I.F.I. 03) qui accueille des jeunes en formation par alternance avec les entreprises de l'artisanat, du commerce et des services.

Cet organisme demande une cotisation à la commune pour une jeune apprentie domiciliée à Hérisson.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accepter de cotiser à hauteur de 46,00 € comme stipulé dans le règlement intérieur du centre de formation pour l'année 2019.

Pour extrait certifié conforme,  
Hérisson, le 30 janvier 2019

Le Maire,

B. FAUREAU

